Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 12 (1932)

Heft: 3

Rubrik: Rapport du trésorier sur l'exercice 1931

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport du Trésorier sur l'Exercice 1931

Au cours de l'exercice écoulé, nos dépenses se sont montées à 280.904 fr. 97 et nos recettes à 279.528 fr. 88, laissant un déficit de 1.376 fr. 09 qui vient s'ajouter aux déficits antérieurs d'un total de 13.629 fr. 68.

Voici les principaux chiffres:

Recettes			Dépenses		
Cotisations: Paris Lyon Marseille Renseignem., intérêts, change et div. Annonces au Bulletin.	19.450 13.850 38.492	» 18 45	Frais généraux Bulletin Section Lyon	55.530 38.217 6.735 20.127 13.594	» 92 75 05 25
	419.040	00		280.904	91

Le bilan au 31 décembre 1931 se présente de la façon suivante :

. Actif		Passif		
Disponible	4.934 97 43.819 44	Exigible (imprimeur, loyers, salaires) Avances de membres du Conseil Dû aux courtiers de publicité	$36.345 \\ 34.000 \\ 3.076$	>>
Dû par les annonceurs	$\begin{array}{c} 18.726 \ \ 37 \\ 682 \ \ 50 \end{array}$	Compte d'ordre et divers	9.747	50
Déficit	15.005 77		83.169	05
	83.169 05			

Ces chiffres se passent de commentaires; ils attestent la gêne de notre trésorerie et la difficulté que nous éprouvons à mettre nos recettes en harmonie avec nos dépenses.

Des efforts sérieux nous permettent, cependant, d'espérer une forte diminution, pour les exer-

cices à venir, dans nos dépenses pour le loyer et le Bulletin.

Grâce à ces économies, et à condition que nous obtenions de la part des autorités fédérales la subvention que nous leur avons demandée, il doit nous être possible d'assurer l'existence normale de notre Chambre de Commerce.

Rapport des Commissaires des Comptes

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 18 mars 1931.

M. Raoul La Roche, votre trésorier, et M. Mathez nous ont aimablement fourni tous les rensei-

gnements nécessaires, et nous les en remercions.

Nous avons pointé les chiffres du bilan arrêté au 31 décembre 1931 et ceux du compte de Profits et Pertes de l'année dernière avec les écritures du Grand Livre. Les relevés des comptes des banquiers, les inventaires concernant vos créditeurs et vos débiteurs, les pièces de caisse et tous autres documents ont été mis à notre disposition.

Nous avons pu constater ainsi la parfaite concordance des chiffres du bilan avec ceux de la

comptabilité.

Le déficit propre à l'exercice 1931 se monte à 1.376 fr. 09 en écritures.

Au sujet de la créance sur MM. Courvoisier-Berthoud et C¹⁰ figurant à l'actif pour 43.819 fr. 44, vous savez que sa valeur réelle ne peut pas être déterminée pour le moment. Cette écriture devra donc faire l'objet d'un abattement ultérieur.

Dans ces conditions, nous vous proposons d'approuver aujourd'hui les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 30 avril 1932.

Signé: F.-G. MARCEL, Ed. DE RHAM.